

Compte rendu du Groupe de Travail ASH (Mardi 8 novembre 2016)



C'est le 8 novembre que s'es<mark>t ten</mark>u le grou<mark>pe d</mark>e travail demandé depuis plus d'un an par le SNUipp-FSU 63 pour faire l'état des lieux des moyens et des besoins de l'ASH.

Etaient présents,

- → pour l'administration : Inspecteur d'académie, IEN-IA, Secrétaire Générale, DDRH, IEN ASH, IEN Riom-Combrailles, IEN Cournon Val d'Allier, IEN Chamalières, IEN Clermont-Ville
 - → pour les organisations syndicales : SNUipp-FSU 63, SUD Education, UNSA et FO

L' IEN-ASH a présenté un diaporama qui a synthétisé :

- → l'évolution de l'ASH depuis 2007 et la distribution des moyens
- → les textes importants
- → les évolutions récentes et à venir

Concernant l'évolution de l'ASH depuis 2007 et de la distribution des moyens ASH, entre 2007 et 2015, le nombre d'élèves en situation de handicap est passé de 1341 à 2016 à moyens sensiblement constants en postes d'enseignants. L'évolution du nombre d'élèves accompagnés par des aides humaines est passée de 170 en 2007 à environ 1000 en 2015.

Concernant les textes importants, on relève :

- → la circulaire n° 2016-117 sur les parcours de formation,
- → le décret n° 2014-85 du 11/12/2014 sur le rôle des MDPH dans la scolarisation,
- → le décret n°2015-85 du 28/01/2015sur la composition et le fonctionnement des équipes pluri-disciplinaires.

Les évolutions récentes concernent les ULIS, le plan autisme, le plan d'accompagnement global (PAG, article 89 de la loi 2016-41 du 26/01/2016 pour les enfants et les adultes). Parmi les évolutions à venir, on note :

- → la création du statut des psychologues,
- → la transformation du CAPA-SH en CAPPEI et l'impact sur la spécialisation des ULIS,
- → l'externalisation des unités d'enseignement des établissements spécialisés,
- → la circulaire sur les missions des aides humaines.

L'IEN-ASH a fait le constat des bons résultats des classes de SEGPA en termes de formation permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé de conduire les élèves à un niveau de qualification V. Dans l'académie les effectifs des classes de CAP ont été abaissés de 15 à 12 pour faciliter l'inclusion des élèves d'ULIS lycées.

Le SNUipp-FSU 63,

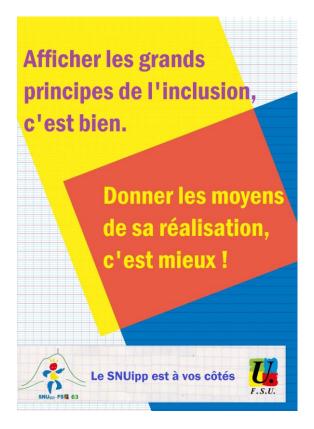
- → a souligné le problème des effectifs trop importants en classes ordinaires pour pouvoir jouer un rôle de prévention et assurer l'inclusion dans de bonnes conditions.
- a mis en garde sur l'inclusion « forcée » de certains jeunes qui ont vécu le milieu ordinaire dans de grandes souffrances et n'aspirent qu'à rejoindre leur établissement spécialisé.
- → a demandé également que tous les postes spécialisés soient occupés et que les RASED soient développés.

- → a revendiqué la création de 2 postes de psychologues, de 2 rééducateurs par secteurs, de 2 enseignants spécialisés dans le secteur psychiatrique et de postes de brigades ASH.
 - → a pointé le dépassement des effectifs ULIS préconisés dans les textes.
- → a évoqué le travail des enseignants référents et envisagé une action de protestation sous forme de grève.
 - → a déploré le profilage des postes.
- → a relayé l'inquiétude des enseignants en établissements spécialisés concernant leur régime indemnitaire et obligations de service.
- → a formulé les craintes induites par la délocalisation des unités d'enseignement hors les établissements spécialisés et l'inquiétude concernant les moyens alloués par l'ARS pour accompagner ce changement.

L'Inspecteur d'académie a annoncé que des créations de nouvelles ULIS écoles (essentiellement à Clermont-Ferrand) seront indispensables en 2017 et qu'il développera une politique de départs en formation. L'IEN-ASH n'a pas de réponse du Ministère à sa demande de reconnaissance des directeurs de SEGPA faisant fonction. Nous n'avons pas eu d'informations sur l'organisation des formations spécialisées pour l'année prochaine, le ministère étant encore imprécis. Nous avons appris que le portail ASH sur le site de la DSDEN est en construction. Pas d'autres engagements de l'Inspecteur d'académie, si ce n'est que l'enveloppe budgétaire contrainte ne permettra pas de répondre à tous les besoins.

Le SNUipp-FSU a demandé une suite à ce groupe de travail qui n'a pas permis d'aborder toutes les questions prévues. L'IA-DASEN prévoit de poursuivre ce travail et nous nous en félicitons.

Compte rendu de Régine DUMAS



Pour le SNUipp-FSU 63, diminuer les effectifs des classes, développer les maîtres plus, pourvoir et développer les RASED, augmenter le contingent d'enseignants spécialisés en développant la formation initiale et continue permettraient à l'école de résoudre de nombreuse difficultés et d'assurer une inclusion de qualité. Les AESH, indispensables depuis la loi 2005, doivent être de manière urgente reconnu-es par un diplôme, titularisé-e-s et dignement rémunéré-e-s.

En vue du prochain groupe de travail, pour peser sur les décisions de carte scolaire et de départs en formation, continuez à nous faire remonter précisément les besoins et les inquiétudes.